



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mrs Didier RICHARD, Bruno LAMBERT, Philippe BEILLEVAIRE, Mmes Laurence FERRET, Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Mrs Nicolas ANGOT, Olivier ORDUREAU, Mmes Kristel JOURDREN et Emmanuelle MARILLAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle RÉMOND a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Roselyne FORTUN donné pouvoir à Mr Michael DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER a donné pouvoir à Mme Christine CELTON, Monsieur Jérémie PRINCE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle MARILLAUD

Absente excusée : Mme Hélène GLEZ

Absents : Mmes Julie RIGOLLET, Coralie GIRAUDINEAU et Mr Tony FARIA-FERNANDES

Secrétaire de séance : Mr Didier RICHARD

PREAMBULE

PRESENTATION SPECTACLES EN RETZ

Le collectif Spectacles en Retz, représenté par Monsieur Alain GUILBAUD, a présenté son fonctionnement et ses actions à l'assemblée délibérante.

Le collectif organise et fait la promotion des événements culturels sur le territoire du Pays de Retz.

Pour ce qui concerne Saint Mars de Coutais, le Festival Errances fait étape le 12 mars, et il est proposé d'organiser la Begginale sur la commune en 2022.

Ce festival n'a connu qu'une seule édition en 2019. L'idée est de proposer un accueil itinérant de ce festival.

Après visite, le jardin derrière la mairie semble être le meilleur endroit pour accueillir le festival.

Madame Cécile GEORGETTE : et s'il pleut ?

Monsieur Alain GUILBAULT : c'est un risque avec ce type de festival.

Madame Laëtitia PELTIER : comment répartissez les subventions que vous percevez notamment de l'Europe ?

Monsieur Alain GUILBAULT : elles sont réparties sur l'ensemble des actions.

Monsieur Michaël DERANGEON remercie le collectif pour l'ensemble de leurs actions qui sont de qualités.

Monsieur le Maire rappelle que Saint Mars de Coutais avait déjà accueilli le festival Errances en 2011.

Monsieur Philippe BEILLEVAIRE : y aura-t-il assez de parking pour la Begginale ?

Monsieur le Maire : en effet il faudra anticiper et bien flécher les parkings.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 3 février

Madame Laëtitia PELTIER se pose la question de savoir s'il est nécessaire de retranscrire tous les débats, ne faudrait-il pas seulement évoquer les grandes thématiques ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : au contraire, il faut faire état des débats.

Monsieur Nicolas ANGOT : il est important d'écrire ce qui est dit

Monsieur le Maire : en effet il est difficile de retranscrire de manière exhaustive, mais il est important de les retranscrire au mieux afin de démontrer la qualité des débats et qu'il y a eu débat.

Le procès-verbal du 3 février 2022 est approuvé.

ADMINISTRATION GENERALE

1. POSITIONNEMENT DES NOUVEAUX CONSEILLERS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que deux nouveaux conseillers municipaux ont récemment été installés : Monsieur Olivier ORDUREAU et Madame Kristel JOURDREN.

Il indique que la charte de l'élu et le règlement du conseil municipal leur sera transmis par voie dématérialisée.

Il convient aujourd'hui d'officialiser leur intégration dans les commissions municipales.

Monsieur le Maire rappelle que le travail des commissions aboutit à des propositions qui sont soumises à l'approbation du conseil municipal qui reste souverain. Il rappelle également le devoir de réserve de chaque élu sur les dossiers présentés et travaillés en commission.

Monsieur Olivier ORDUREAU a émis le souhait d'intégrer la commission **Aménagement du Territoire** ;

Madame Kristel JOURDREN a émis le souhait d'intégrer la commission **Enfance, Jeunesse, Séniors, Solidarités**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, acte leurs intégrations dans les commissions précitées.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

2. DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT A LAD-SPL

Suite à la démission de Monsieur Lionel ERAUD, monsieur Didier RICHARD est désigné en qualité de représentant aux assemblées spéciales.

3. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

Monsieur Jean-Marc AUBRET expose l'objet de la convention et indique que les tarifs de facturation aux propriétaires d'animaux errants n'ont pas été revalorisés depuis 2012.

Il est proposé d'augmenter les tarifs notamment pour les « récidives » comme suit :

- Les frais d'entrée en fourrière : 25 €, si récidive au cours de l'année civile + 10 € à chaque récidive
- Le tarif journalier d'utilisation de la fourrière : 15 €

Le conseil municipal décide le renouvellement de la convention pour la gestion de la fourrière animale pour une durée de trois ans.

4. MARCHES DE TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG - REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE BUDGETAIRE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, certains travaux de réseaux concernent plus spécifiquement le réseau d'eaux usées.

Il est donc proposé d'imputer les coûts relevant de l'assainissement collectif au budget annexe.

Monsieur Olivier ORDUREAU : le budget assainissement permet-il cette répartition ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : oui sans problème.

Le conseil municipal approuve la répartition financière entre le budget communal et le budget assainissement.

5. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Comptes de gestion

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier de Machecoul-Saint Même à la clôture de l'exercice.

Les résultats des comptes de gestion :

COMMUNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	726 950,79	1 849 851,21
DEPENSES	887 199,98	1 663 284,01
RESULTAT DE L'EXERCICE	-160 249,19	186 567,20

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	61 394,78	212 912,44
DEPENSES	58 904,46	87 455,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 490,32	125 456,95

COMMERCE DE PROXIMITÉ

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	5 000,00	8 403,87
DEPENSES	4 055,43	2 085,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	944,57	6 318,37

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune (budget commune, assainissement et commerce de proximité).

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes assainissement et commerce de proximité, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.
- Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les comptes de gestion 2021.

Comptes administratifs

Monsieur le Maire expose que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	726 950,79	1 849 851,21
DEPENSES	887 199,98	1 663 284,01
RESULTAT DE L'EXERCICE	-160 249,19	186 567,20
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	577 919,72	258 443,69
RESULTAT DE CLOTURE 2021	417 670,53	445 010,89
BALANCE DES RESTES A REALISER	-795 595,17	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2021	-377 924,64	445 010,89

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	61 394,78	212 912,44
DEPENSES	58 904,46	87 455,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 490,32	125 456,95
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	131 577,93	218 675,46
RESULTAT DE CLOTURE 2021	134 068,25	344 132,41
BALANCE DES RESTES A REALISER	-12 202,80	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2021	119 375,13	344 132,41

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	5 000,00	8 403,87
DEPENSES	4 055,43	2 085,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	944,57	6 318,37
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-1 096,66	13 787,08
RESULTAT DE CLOTURE 2021	-152,09	20 105,45

Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

Monsieur Jean-Marc AUBRET préside la séance lors de l'approbation des comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes (Assainissement et Commerce de Proximité)

6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Bien que cette obligation ne s'applique pas la collectivité un débat a eu lieu au sein de l'assemblée délibérante portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement

ENFANCE - JEUNESSE

7. CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION CONTRACTUEL

Un poste contractuel d'animateur à hauteur de 25 heures/semaine à compter du 14 mars 2022 jusqu'au 31 juillet 2022.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8. ACQUISITION FONCIERE RUE DE LA COLOMBE

Madame Laëtitia PELTIER expose que dans le cadre de l'aménagement du bourg, il a été négocié avec M. RICHER la cession d'une partie de sa propriété d'une superficie de 113 m².

Cette acquisition se fera à titre gratuit, sous réserve de la prise en charge par la collectivité :

- Du déplacement de la clôture existante sur la nouvelle limite de propriété
- De la création d'un revêtement d'une couleur différente de celle du domaine public sur l'avant de la propriété (nouvellement cadastrée AI 281)
- Des frais de géomètre et d'acte notarié
- Etant précisé que les accès existants à la propriété seront préservés et un bateau (a minima de 4 mètres) sera créé

Madame Cécile GEORGETTE demande quel est le coût pour la collectivité ?

Madame Laëticia PELTIER : si la commune avait dû acheter le prix aurait sans doute été autour de 11 k€, les aménagements sont estimés au maximum à environ 5 k€.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle AI 281 d'une superficie de 113 m².

9. DENOMINATION DE VOIE

Un lotissement privé est en cours de réalisation rue Saint Médard : le lotissement du Clos Saint Médard.

Les parcelles sont desservies par une impasse qu'il convient de dénommer.

La proposition est la suivante : Impasse du Clos Saint Médard.

La commission aménagement du territoire du 3 mars y a émis un avis favorable.

Le conseil municipal dit que la voie de desserte du nouveau lotissement sis rue du Grand Pré sera dénommée : Impasse du Clos Saint Médard.

INFORMATIONS

- Madame Christine CELTON souhaiterait qu'un point travaux du bourg soit fait à chaque conseil municipal.
- Monsieur le Maire évoque la guerre en UKRAINE : il existe plusieurs options pour aider :
 - La protection civile organisée, avec l'Association des Maires de France, des collectes
 - Des familles ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à accueillir des réfugiés

Monsieur Michaël DERANGEON informe que la position du bureau municipal est notamment de faire un appel citoyen. Une réunion va être organisée pour créer un collectif citoyen.

Le secrétaire de séance

Didier RICHARD